Washington : un décret contre le droit du sol au cœur d’un affrontement entre Trump et la Cour suprême

01/04/2026 à 11h48



La Cour suprême des États-Unis examine ce mercredi une réforme majeure portée par Donald Trump visant à restreindre le droit du sol. Pour la première fois, un président en exercice prévoit d’assister aux plaidoiries afin de défendre personnellement une mesure contestée, déjà jugée inconstitutionnelle par plusieurs juridictions inférieures.

Le décret signé par Donald Trump remet en cause l’application du 14e amendement de la Constitution des États-Unis, en excluant de la citoyenneté automatique les enfants nés sur le sol américain de parents en situation irrégulière ou temporaire. Il interdit notamment la délivrance de documents officiels à ces enfants, visant à limiter ce que l’administration considère comme une incitation à l’immigration.

Dans ses déclarations, Donald Trump critique vivement le système judiciaire, affirmant que « le monde entier rigole en voyant à quel point notre système judiciaire américain est devenu stupide », et qualifiant certains magistrats de « juges idiots ». Son conseiller juridique, John Sauer, soutient que les enfants d’étrangers en situation irrégulière ne peuvent se

prévaloir du 14e amendement, faute d’un « domicile » juridiquement établi.

Face à cette position, l’organisation de défense des droits civiques American Civil Liberties Union alerte sur un bouleversement constitutionnel majeur. Sa représentante, Cecillia Wang, évoque « un combat pour nos meilleures valeurs américaines », estimant que la mesure pourrait affecter des millions de citoyens et « ravager des familles ». La décision de la Cour est attendue d’ici fin juin.

Le Parisien